

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
UNIVERSITE DE CARTHAGE

المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية والتعمير

ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

## Challenge 72h

### *Projet d'intervention architecturale autour du Palais Ahmed Bey à La Marsa*

15 – 18 mars 2021

### Appel à participations

#### Contexte et objectifs

Le challenge veut être un moment pédagogique destiné aux étudiants et aux enseignants de l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, ayant pour but de récolter des propositions et de retenir les mieux appropriées, répondant le plus aux attentes et aux besoins des acteurs de la ville, en terme d'intégration et d'insertion dans un quartier à haute valeur historique et patrimoniale.



## Objet et zone d'intervention

Le Challenge vise l'élaboration d'une réflexion autour du concept d'intervention architecturale et urbaine, sis à l'extension du Palais Ahmed Bey à La Marsa, sans le risque de dénaturer le lieu, ni de s'imposer sur le monument voire de l'agresser. Les réflexions menées par les participants devront aboutir à une conception architecturale préliminaire circonscrite dans un terrain adjacent à celui occupé par le Palais Ahmed Bey (rue Abdelhafidh Mekki), présentant une surface globale de 1700m<sup>2</sup>, avec une déclinaison de 2m50.

A insérer si possible la délimitation du terrain

## Conditions de participation

Le concours est destiné aux étudiants de l'ENAU, inscrits en **troisième, quatrième, cinquième et/ou sixième année.**

## Modalités d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes à la date du **05 mars 2021.**

La candidature se fait rigoureusement par groupe de **03 ou 04 étudiants.** Chaque groupe d'étudiants désignera un chef de file dont le nom et coordonnées seront précisés au moment de l'enregistrement. Celui-ci se fera via le formulaire d'inscription suivant :

.....

Deadline : **Vendredi 12 mars à minuit.**

Chaque étudiant ne peut faire partie que d'un seul groupe.

## Déroulement

Le Challenge se déroulera en 03 phases :

### Phase 1 : Visite guidée

Une visite guidée du site d'intervention sera organisée le dimanche **14 mars 2021** et assurée par les acteurs sociaux engagés dans le projet.

### Phase 2 : Challenge 72h

Le déroulement du travail se fera sous forme d'un Challenge, s'étalant **du 15 au 18 mars 2021, à l'ENAU.** Les équipes devront ainsi se munir de leurs ordinateurs portables et tout autre outil de travail jugé nécessaire. Les éléments graphiques liés au terrain d'intervention seront mis à disposition des équipes.

Un encadrement sera assuré par des enseignants de l'ENAU.

### Phase 3 : Rendu, Jury et délibération

Chaque équipe ne peut soumettre qu'un seul projet.

Pour la sélection des meilleurs projets, les équipes passeront devant un jury, le **vendredi 18 mars 2021 à partir de 10h.**

Le jury sera composé d'enseignants de l'ENAU, des acteurs sociaux, de représentants de la Municipalité de La Marsa.

Le rendu se fera exclusivement sur support numérique et devra comporter :

- une esquisse de l'intervention appuyée par des plans, des coupes, des vues 3D et tout autre élément permettant la compréhension du projet.

La délibération des résultats aura lieu séance tenante et une cérémonie clôturera l'évènement.

### Dates importantes

<b>Vendredi 5 mars</b>	Lancement de l'appel à participations Démarrage des inscriptions
<b>Vendredi 12 mars (minuit)</b>	Clôture des inscriptions
<b>Dimanche 14 mars (10h)</b>	Visite guidée
<b>Du 15 au 18 mars 2021</b>	Challenge 72h
<b>Vendredi 18 mars (10h)</b>	Jury final et délibération. Cérémonie de clôture.

### Critères d'évaluation

Les projets seront jugés sur l'aspect pratique, innovant, créatif et écologique (durable), avec une attention particulière pour les points suivants :

- Adéquation du projet avec les objectifs du concours (conservation et valorisation du palais Ahmed Bey)
- Respect des règles et normes en vigueur
- Faisabilité du projet (coût, accessibilité)
- Acceptabilité du projet (de la part des acteurs locaux)
- La qualité architecturale et d'intégration à la ville

## Prix et distinctions

Trois prix seront discernés aux équipes lauréates :

- **1<sup>er</sup> prix : 1500 DT**
- **2<sup>ème</sup> prix : 1000 DT**
- **3<sup>ème</sup> prix : 500 DT**

Les prix seront attribués au plus tard quinze (15) jours après la délibération du jury.

## Propriété intellectuelle

Au cas où les idées et les propositions formulées dans le cadre du présent challenge seront prises en compte dans le projet d'aménagement final, les équipes concernées seront invitées à prendre part à la phase d'exécution et au suivi du chantier.

## Contacts

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le Département architecture et arts plastiques à cette adresse : [enaudaap@gmail.com](mailto:enaudaap@gmail.com)